

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/11/24/2017031859/justel>

Dossier numéro : 2017-11-24/05

Titre

24 NOVEMBRE 2017. - Arrêté ministériel établissant la liste des interdictions, visée à l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 13 février 2015 portant exécution du Décret antidopage du 25 mai 2012

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 11-12-2018 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 18-12-2017 page : 112869

Entrée en vigueur : 01-01-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2018-11-23/09, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2019>